

Les Pléiades Prix d'excellence 2012



Lévis... à toute vapeur!



LA CHAMBRE
DE COMMERCE
DE LÉVIS

DOSSIER DE CANDIDATURE

JEUNE EN ÉMERGENCE

PARTENAIRES
MAJEURS



Desjardins



Caisse de dépôt et placement
du Québec

Partenaires
associés



TELUS

Partenaires
médias



leSoleil



affaires

PLÉIADES – PRIX D'EXCELLENCE 2012 DOSSIER DE CANDIDATURE

Conseils pour la préparation du dossier de candidature

- **Relisez attentivement la définition de la catégorie et les principaux éléments pris en considération.** L'analyse de votre dossier sera effectuée uniquement à partir de son contenu.
- **Structurez votre contenu.** Faites ressortir les faits saillants. Utilisez des paragraphes courts. Évitez les généralités et les longues descriptions. Note : le nombre de caractères est limité.
- **Précisez vos messages.** Utilisez des exemples, des faits, des données chiffrées (quantités, volumes, proportions, pourcentages, dollars).

Directives et informations complémentaires

- **Limitez-vous à l'espace prévu.** Aucune feuille ou document supplémentaire ne sera considéré et analysé par le jury.
- **À moins d'indication contraire toutes les parties du dossier de candidature doivent être complétées.** Le jury se réserve le droit de ne pas analyser un dossier incomplet.
- **Le dossier de candidature dûment complété et signé par le représentant autorisé doit être retourné au plus tard le 2 mars 2012, à 16h30 :**

Par courrier, messenger ou en personne :
Chambre de commerce de Lévis
Concours Les Pléiades – Prix d'Excellence 2012
5700, rue J.B.-Michaud, bureau 225
Lévis (Québec) G6V 0B1

Par télécopieur :
Chambre de commerce de Lévis
Concours Les Pléiades – Prix d'Excellence 2012
418-837-8497

Par courriel :
pleiades@cclévis.ca
En objet : Concours Les Pléiades – Prix d'Excellence 2012

Pour information (ou besoin d'aide ?) : 418-837-3411, poste 227

Engagement de confidentialité

Afin d'assurer un traitement confidentiel et équitable des informations financières présentées dans le cahier de candidature, la Chambre de commerce de Lévis s'engage à :

- Assurer aux entreprises et personnes candidates que les informations de nature financières présentées dans leur cahier de candidature demeureront confidentielles et seront consultées exclusivement par les quatre membres du jury de la catégorie concernée.
- Assurer que les membres du jury de chaque catégorie n'ont aucun intérêt personnel et/ou professionnel à l'endroit des personnes et entreprises candidates dans leur catégorie.
- Détruire tous les cahiers de candidatures reçus après le Gala de remise des prix qui se tiendra le 17 mai prochain.

*** Voir conditions d'admissibilité (annexe 1)**

CATÉGORIE : JEUNE EN ÉMERGENCE

Définition : Ce prix est décerné à un individu de 35 ans et moins¹ dont le cheminement de carrière est digne de mention. La sélection du lauréat est faite sur la base des réalisations accomplies, en fonction des critères de sélection mentionnés plus bas. Pour chacun des critères, les candidatures devront démontrer en quoi le candidat a su se démarquer par des réalisations importantes.

Le lauréat de cette catégorie recevra une bourse de 2000\$ en argent offerte par la Chambre de commerce de Lévis.

Critères d'admissibilité : L'individu peut être un actionnaire, un associé ou un employé d'une société dont le siège social est sur le territoire de Chaudière-Appalaches. Les réalisations de l'individu doivent être principalement réalisées sur le territoire de Chaudière-Appalaches. Justifier d'importantes réalisations.

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'individu :

Nom de l'entreprise :

Âge (en date du 2 mars) :

Adresse :

Téléphone :

Poste :

Télécopieur :

Site Internet : www.

Courriel :

Nom de la personne responsable du présent dossier de candidature :

Prénom :

Nom :

Téléphone :

Poste :

Courriel :

Veillez indiquer de quelle façon vous avez pris connaissance du gala des Pléiades :

Comité concours du gala des Pléiades	Nom :
Site Internet de la Chambre de commerce de Lévis	
Autre (spécifier)	

¹L'individu doit avoir moins de 35 ans au 2 mars 2012.

2.1 – RÉALISATIONS ET LEUR INCIDENCE

2.1.1 Décrire l'originalité et le caractère novateur des réalisations personnelles de l'individu ayant le plus d'impact sur les activités de la société pour laquelle il travaille. Décrire les réalisations remarquables et dignes d'être souligné.

2.1.2. Décrire les embuches rencontrées afin de parvenir aux réalisations citées précédemment?

2.2 – ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

2.2.1 Décrire les diverses implications communautaires et/ou philanthropiques de l'individu au sein d'organisations de tout type ou d'associations à caractère culturel, politique, sportif ou caritatif.

2.3 – PRÉSENTATION DU DOSSIER

2.3.1 Des points seront alloués pour la présentation générale du dossier du candidat (orthographe, rédaction et présentation visuelle)

2.3.2 En plus de remplir le formulaire de candidature, le candidat devra joindre :

- Un curriculum vitae

- Deux lettres de recommandation

Sélection du gagnant

Le lauréat du prix est sélectionné par un jury sans lien de dépendance avec la permanence et le conseil d'administration de la CCL. La décision des membres du Jury est finale et sans appel.

Aucun finaliste ne sera annoncé avant la tenue de l'événement, seulement le gagnant sera dévoilé le soir du gala.

Engagement de confidentialité

Afin d'assurer un traitement confidentiel et équitable des informations financières présentées dans le cahier de candidature, la Chambre de commerce de Lévis s'engage à :

- Assurer aux entreprises et personnes candidates que les informations de nature financière présentées dans leur cahier de candidature demeureront confidentielles et seront consultées exclusivement par les quatre membres du jury de la catégorie concernée.
- Assurer que les membres du jury de chaque catégorie n'ont aucun intérêt personnel et/ou professionnel à l'endroit des personnes et entreprises candidates dans leur catégorie.
- Détruire tous les cahiers de candidatures reçus après le Gala de remise des prix qui se tiendra le 17 mai prochain.

Déclaration

À titre de personne responsable du dépôt du dossier de candidature, je certifie avoir pris connaissance des règlements du concours (Annexe 1) et que les renseignements fournis dans le présent dossier de candidature sont véridiques. Je consens à ce qu'ils servent à l'évaluation de notre dossier de candidature pour le concours « Les Pléiades – Prix d'Excellence ».

J'accepte également d'informer la Chambre de commerce de Lévis de toute poursuite civile ou pénale à laquelle le candidat fait face, ainsi qu'à la nature de cette poursuite. Je comprends que cela puisse influencer l'évaluation de ma candidature, tout dépendant de la gravité des faits exposés.

Signature :

Insérez votre signature électronique.

Date :

Annexe 1

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Toutes les entreprises, organisations et individus participants doivent rencontrer les conditions d'admissibilité suivantes :

- Être membre en règle de la Chambre de commerce de Lévis ou avoir sa principale place d'affaires ou une place d'affaires sur le territoire de la région administrative de la Chaudière-Appalaches. Dans le contexte du présent concours la définition du terme « place d'affaires » signifie plus particulièrement que l'entreprise ou l'organisation, en plus d'être présente physiquement sur le territoire précédemment défini, a des impacts économiques réels vérifiables sur le territoire tels que des emplois, des retombées économiques directes, etc.
- Soumettre sa candidature au maximum dans deux (2) catégories en utilisant le(s) dossier(s) de candidature prévu(s) à cette fin (un dossier par catégorie), au plus tard à la date inscrite dans les dossiers de candidature, et ce, dûment complété(s) et signé(s). Aucun autre document complémentaire joint aux formulaires officiels, tel que vidéocassette ou pochette corporative, ne sera accepté.
- Accepter la visite du jury si la candidature est retenue à titre de finaliste. Le jury pourrait refuser une candidature en cas de non-disponibilité lors de cette journée.
- S'engager à participer au cocktail V.I.P. des finalistes le 28 mars 2012 et au gala honorifique qui se déroulera le 17 mai 2012 à Lévis. Au moins un représentant de chaque entreprise finaliste devra être présent à ces 2 occasions.
- Accepter que le nom, le logo de l'entreprise et les images vidéos tournées par le représentant de la Chambre de commerce de Lévis, soient utilisés à des fins promotionnelles une fois celle-ci choisie comme finaliste.